



Déclaration du SNUipp-FSU 62

CAPD du 12 mars 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires,

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, a été l'occasion partout dans le monde de dénoncer les systèmes qui oppriment les femmes et de rendre visible toutes les dynamiques pour conquérir des droits nouveaux.

Le SNUipp avec la FSU mènent ces combats au quotidien car l'égalité professionnelle comme la lutte contre les violences sexistes et sexuelles participent d'une société juste, égalitaire et démocratique.

Nous le crions haut et fort : le gouvernement actuel n'est pas le gouvernement de l'Égalité comme il le prétend ! Les réformes qu'il a menées dernièrement sont même révélatrices du contraire.

Que dire de ce gouvernement, qui, incapable de convaincre sur son projet, abuse de l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer en force, sans débats à l'Assemblée Nationale, une réforme des retraites injuste, source d'appauvrissement et d'inégalités, combattue depuis plusieurs mois et rejetée par une majorité de Français-es. Quel nouveau signe de mépris à l'égard des instances républicaines, de l'opinion publique et du mouvement social !

Cette réforme des retraites à points, passée en force avec le 49.3, dégradera le montant des pensions et la santé de l'ensemble des salarié-es. Ses effets seront encore plus négatifs pour les femmes. La prise en compte de la totalité de la carrière au lieu des six derniers mois abaissera drastiquement leur niveau de pension. Conditionner l'octroi d'une pension de réversion à un âge et au non-remariage relève d'une attaque en règle contre les femmes. Elles en sont bénéficiaires à plus de 90% ! La majoration de 5% par enfant ne suffira pas à

compenser la fin des bonifications et des majorations de durée d'assurance. De plus, seuls 2,5% sont garantis à la mère : le risque est grand que les 2,5% supplémentaires soient au bénéfice de celui qui gagne le plus dans le couple, le plus souvent l'homme. La forte mobilisation des femmes dans le mouvement social, les grèves et les actions de contestation contre cette réforme ont permis d'anéantir la communication gouvernementale qui prétendait que les femmes seraient « les grandes gagnantes ». En réalité au lieu de les corriger, cette réforme aggrave encore les conséquences des inégalités salariales et professionnelles subies par les femmes tout au long de leur carrière.

La Fonction publique c'est 5,5 millions d'agents dont 62% sont des femmes. Dégrader la Fonction publique, les conditions de travail, les salaires et la retraite des fonctionnaires c'est en réalité et aussi dégrader la vie de 3,5 millions de femmes.

Pour le SNUipp-FSU 62, l'Égalité n'est pas un slogan mais une valeur qui doit se concrétiser pour être réelle au quotidien. Les services publics doivent être renforcés par des mesures qui consolident les droits et les missions de toutes et tous, qui améliorent les conditions de travail et par une véritable revalorisation des salaires, des carrières et des pensions des agent-es.

Le gouvernement ne fait que renforcer la détermination du SNUipp et de la FSU à continuer son combat contre cette loi injuste.

Notre fédération appelle d'ores et déjà à de nouvelles initiatives avant la journée interprofessionnelle du 31 mars dans l'unité la plus large possible.

#### Concernant l'ordre du jour de cette CAPD :

Au sujet du congé de formation professionnelle, le SNUipp-FSU réaffirme que ce droit est un droit de tous les personnels. Un congé de formation permet d'envisager une reconversion professionnelle, un approfondissement professionnel ou encore un enrichissement personnel. Nous défendons l'aspiration de nos collègues fonctionnaires d'État à bénéficier d'une formation professionnelle tout au long de la vie, à l'heure où la formation continue sous forme de stages sur le temps de classe a quasiment disparu. Nous souhaitons donc que toutes les demandes puissent être satisfaites aujourd'hui.